

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DISNEY

Du 1^{er} décembre au 31 décembre 2016

« Grand Jeu Disney »

- Instant gagnant Beaugrenelle

Article 1 – Définition et conditions de participation au jeu-concours

SNC BEAUGRENELLE PATRIMOINE dont le siège social se trouve 105 rue Anatole France 92300 Levallois Perret, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN : 801 271 297 organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing – Page Officielle sur <http://www.beaugrenelle-paris.com>

- La SNC BEAUGRENELLE PATRIMOINE est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organiseurs, ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Les « Gagnants » au jeu-concours sont désignés également ci-après comme « les Gagnants ».

Le jeu concours a lieu sur l'url suivante : <https://magic-christmas.xg1.li>

Les partenaires : **The Walt Disney Company** (France), société par actions simplifiée au capital de 384 810 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 401 253 463, dont le siège social est établi 25 quai Panhard et Levassor, 75013 PARIS, représentée par Marlène Masure, en sa qualité de Directrice Marketing, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée « Disney ».

Article 2 - Conditions de participation

L'annonce, le règlement et les conditions de participation au jeu seront accessibles à tout moment à l'adresse suivante : www.beaugrenelle-paris.com/GrandJeuDisney

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel des sociétés organisatrice et partenaire, ainsi que les membres de leur famille.

Les joueurs peuvent participer plusieurs fois sur toute la durée du jeu.

Instant gagnant à Beaugrenelle

Ce jeu est ouvert, sans obligation d'achat, à toute personne physique, âgée d'au moins 18 ans, résidant en France métropolitaine, disposant seulement d'une adresse mail, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté.

Article 3 – Dates du concours

- date de début du concours : 1er décembre 2016 à 10h00
- date de fin du concours : 31 décembre 2016 à 00h
- date de publication des Gagnants : immédiat après participation

Article 4 – Modalités de participation à l'instant gagnant

INSTANT GAGNANT pour participer :

- 1/ Le joueur remplit le formulaire de participation avec ses coordonnées personnelles
- 2/ Il découvre s'il a gagné ou non un lot instantané.

Si le joueur a gagné un lot : il est invité à se présenter à la réception du centre muni de sa carte d'identité, niveau RDC B MAGNETIC pour recevoir son lot. Les lots sont attribués de façon aléatoire par la plateforme de jeu KONTESTAPP.

En temps réel les coordonnées de la personne qui a gagné un lot sont enregistrées dans un tableau excel. Ce tableau est consultable à la réception pour les hôtes qui délivreront les lots aux gagnants.

Les lots pourront être retirés à la réception du centre jusqu'au 31 décembre à 19h. Après cette date les lots sont considérés comme perdus sans recours possibles.

De façon générale, les Participants garantissent les Organiseurs, et partenaire du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations, comme de celles que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserve de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Article 5 – Dotations/lots

5.1 – Valeur commerciale des dotations

Les lots sont :

partenaire	Dotations de lots	Quantité	Valeur unitaire
DISNEY	affiches phosphorescentes Vaïana	10	5€ TTC
DISNEY	livres Vaïana	10	40€ TTC
DISNEY	places de cinéma Vaïana	40	11€ TTC
DISNEY	1 an de magie Disney	1	1 000€ TTC
DISNEY	la collection des grands classiques Disney (environ 100 DVD)	1	999€

Les lots sont offerts par Beaugrenelle Paris et ses partenaires et ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Aucune contrepartie ou remboursement n'est possible.

Les participants qui ont gagné seront désignés gagnant par l'application KONTESTAPP qui programme et fait gagner de manière aléatoire les lots. En cas de refus du lot par le gagnant, le lot est perdu. La Société organisatrice se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

5.3 – Modalités de récupération et d'utilisation

Une fois le gagnant désigné par KONTESTAPP, le gagnant se rend à la réception, sur présentation de sa carte d'identité, il récupère le lot gagné. Les lots peuvent être récupérés selon les horaires d'ouverture du centre : 10h-20h30 du lundi au samedi et 11h-19h le dimanche.

Article 6 – Modalités d'attribution des lots du grattage instant gagnant

Sur présentation d'une pièce d'identité le gagnant récupérera son lot à la réception. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de déficiences techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant dans la journée au cours de laquelle il participe au jeu, et pendant les horaires d'ouverture du centre (10h-21h du lundi au samedi et 10h-20h le dimanche) il perdra sa qualité de Gagnant.

Article 7- Nomination des Gagnants et publication des résultats

Chaque gagnant sera prévenu du lot gagné immédiatement après avoir joué. A la réception du centre les hôtes fournissent au gagnant le lot instant gagnant qu'il a gagné.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable des dotations qui n'ont pas été récupérées du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être délivrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de L'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, ou mauvaise adresse email fournie etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de L'organisateur.

Les lots ne sont **pas interchangeables contre un autre objet**, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 8 – Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organisateur utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Ils autorisent donc les Organisateur à les contacter également sur leur email.

Les Gagnants autorisent par avance du seul fait de l'acceptation de leur gain que les Organisateur exploitent sous quelque forme que ce soit, et auprès de tous publics, à des fins commerciales, publicitaires ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tout type et pour toute activité interne et externe leurs déclarations écrites ou verbales relatives à ce gain, ou les utilisent par quelques moyens que ce soit de reproduction, duplication, transmission, réception, codage, numérisation notamment.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateur, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateur et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation des données personnelles et nominatives dont disposera KONTESTAPP® en tant que support du jeu-concours.

Chaque Participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant à la société organisatrice.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de la société organisatrice dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 10 – Responsabilités et droits

L'Utilisateur est seul responsable de ses contributions (coordonnées personnelles) et la Société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable en cas de contributions non conformes telles que définies dans l'article 4 ou qui pourrait faire l'objet d'une plainte par un tiers.

L'Organisateur a le droit de modifier les conditions d'annonce avant que les prix ne soient attribués, s'il le juge nécessaire ou utile. Dans ce cas, le participant a le droit de retirer sa participation. Le participant n'a pas d'autres droits.

Les Organisateur :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voir l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues pour responsable d'une quelconque mauvaise ou frauduleuse utilisation de ces informations.
- Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.
- Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.
- Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- Dégagent toute responsabilité sur l'accès au jeu hébergé sur les serveurs de KONTESTAPP.
- Pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour de maintenance interrompre l'accès à la Page et au Jeu qu'elle contient. Les Organisateur ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

Article 11 – Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.